

DES NOUVELLES DE L'AUTRE BORD

NOS MONTS D'ARRÉE VIVENT UN MOMENT HISTORIQUEMENT DRAMATIQUE. Nous commencerons par remercier toutes les femmes et hommes (qu'ils soient pompiers, gendarmes, agriculteurs, de la protection civile, de la croix rouge, simples particuliers) qui se sont mobilisés pour lutter contre cet incendie et porter aide et secours aux habitants de notre territoire.

Malheureusement, notre biodiversité, nos paysages en ont payé un lourd tribut.

Voilà quelques semaines, au regard des conditions météorologiques qui étaient celles que nous connaissions, informés

des incendies déjà déclarés notamment au Menez Hom, l'inquiétude au sein de notre groupe était grande.

Nous avons alors contacté le SDIS pour solliciter une rencontre pour évaluer les mesures à mettre en place. Nous avons été invités à reprendre contact en septembre.

Lors d'une rencontre de terrain, nous avons également partagé notre inquiétude avec des personnels du PNRA .

Malheureusement, le désastre est arrivé et il faut donc travailler pour que cela ne se reproduise pas dans de telles proportions.

VOILÀ CE QUE NOUS PROPOSONS :

- L'évaluation de la mise en œuvre des préconisations formulées à l'issue du retour d'expérience de l'incendie de 2010.
- La mise en place d'un véritable plan de fauchage et de pâturage sur les parcelles propriétés du conseil départemental, de Parc Naturel Régional d'Armorique et des communes.
- Un soutien aux paysans mettant en place un programme d'entretien des parcelles de landes sur leurs exploitations.
- Un programme d'installation de paysans permettant la production de produits locaux et de qualité et entretenant nos paysages.
- La création d'un label PNRA permettant de valoriser les productions issues du territoire.
- La mise en place de l'écobuage dirigé par le SDIS permettant d'entretenir et d'ouvrir les parcelles non exploitées par l'agriculture



tout en permettant aux pompiers de maîtriser le territoire.

- L'intégration de mises en situation dans les landes des Monts d'Arrée lors de la formation « Feu de forêt et d'espaces naturels » dispensé au centre de secours d'Huelgoat. EN RÉSUMÉ par la mise en place d'un programme d'actions préventif, concret, réaliste et conforme aux réalités de terrain qui éviteront d'avoir à traiter régulièrement ce sujet de manière curative. L'urgence et le réchauffement climatique nous obligent à des évolutions, à une révolution.

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI : CE QU'IL FAUT EN RETENIR...

4 points étaient principalement inscrits à l'ordre du jour. En voici le compte rendu.

[1] MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES

>> Argent public, structure privée...

Le conseil municipal devait entériner le travail de la commission d'appel d'offres quant au choix des entreprises appelés à intervenir dans la réalisation de ce projet. Rappelons ici quelles furent nos propositions par rapport à cette MAM en 2020, au moment des élections municipales : « **Tout projet supérieur à 200 000 € sera soumis à la consultation des habitants** ». « **Un projet de MAM est en cours ; notre objectif participatif nous amènera à consulter les habitants afin de recueillir leur avis** ».



Notre situation minoritaire dans l'actuel conseil ne nous permet pas de tenir cet engagement et la MAM est devenu désormais un élément factuel dans la vie de notre commune. Nous devons donc composer avec... Malgré tout, nous soulignons ici que le choix fait par la municipalité revient à bâtir avec des fonds publics une structure qui à terme abritera

une activité libérale. Une MAM n'est pas une crèche municipale. L'argent du contribuable servira donc à installer une activité privée dont l'équipe majoritaire espère qu'elle fera venir sur la commune des jeunes couples ou des familles avec des enfants en bas âge. C'est un pari, pas une garantie...

>> Appels d'offres : peu de retours des entreprises et un choix restreint pour la commission...

Cette précision apportée, notre équipe « a fait le travail » et s'est pleinement investie dans cette commission d'appel d'offres puisqu'il s'agissait de choisir comment l'argent public allait être dépensé. Il y avait 9 lots à pourvoir pour la construction de cette MAM imaginée à partir de la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie. Pour 6 d'entre eux (gros œuvre, charpente, menuiserie, plâtrerie/isolation, plomberie, électricité) une seule entreprise s'était mise sur les rangs, ne laissant ainsi que peu de latitude à la commission quant au montant des devis présentés, sauf à remplacer ici et là une prestation par une autre moins onéreuse (passage d'un escalier en bois à un escalier en béton, modification des revêtements de sol, traitement différent de la façade extérieure...) Pour les 3 autres lots où une concurrence existait (couverture, carrelage, peinture) ce sont les entreprises présentant le devis le plus bas qui étaient privilégiées par le maître d'œuvre avec le risque que la qualité ne soit pas au rendez-vous. Les travaux de la commission auront quand même permis de « gagner » presque 30 000 € sur la facture initiale qui désormais s'élève à **532 887 € HT** (auxquels il faut

néanmoins rajouter les 28 680 € HT dépensés en 2021 pour le désamiantage et 77 022 € HT d'honoraires et de « frais de dossier »). Entre 2019 et 2022, le coût prévisionnel des travaux pour réhabiliter l'ancienne gendarmerie afin d'en faire une MAM sera passé de 320 000 € HT à 533 000 € HT. Les honoraires du maître d'œuvre de 31 360 € HT à 52 234 € HT...

>> Subventions : de l'argent public bien utile...

Les subventions attendues en provenance de la région et de l'état s'élèveront dans le meilleur des cas à 80% du montant général des travaux HT (entreprises + honoraires). Le reste à charge de la commune serait donc de 127 717 € auxquels il faut rajouter 20% de TVA pour un montant identique de 127 717 € (TVA qui ne sera récupérée que partiellement plus tard) soit un impact global immédiat sur le budget de la commune estimé à **255 434 € TTC**. Début des travaux en septembre pour une durée prévue de 10 mois...

DÉLIBÉRATIONS // À trois reprises, comme nous allons le développer ci-dessous, le maire a demandé au conseil municipal de voter sur des délibérations non-écrites.

Notre groupe n'a pas vocation à voter pour des feuilles blanches, d'autant que sur ce point la loi est claire : « Les délibérations du conseil municipal sont soumis au droit commun applicable aux actes administratifs. Il faut qu'ils soient écrits, datés et signés ». Sur ces 3 points nous avons tenus néanmoins à préciser notre position.

[2] SUR LE TALUS DERRIÈRE LA MAIRIE

Nous sommes tellement **pour** les travaux de remise en état que nous aurions même préféré que ce talus soit encore intact et que, sur ce point, le maire ne fasse pas voter

en septembre dernier, par son conseil, une délibération de « débarrasage » des arbres triplement illégale parce que :

- 1/ Délibération sur un point absent de l'ordre du jour du conseil
- 2/ Délibération non rédigée
- 3/ Délibération prise sans réunir en préalable la commission PLU agricole.

[3] SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Il s'agit là de l'argent « gagné » par les radars... **Nous sommes pour** que la commune demande auprès des organismes existants toutes les subventions auxquelles elle peut prétendre.

Sauf que là il s'agit de financer à hauteur de 8000 € environ la 1ère tranche des travaux d'aménagements du bourg, travaux dont la majeure partie de la population ignore tout. Le maire n'a à ce jour donnée aucune suite à nos nombreuses demandes d'organiser une réunion publique afin de débattre d'un projet dont le coût est quand même évalué à **252 000 €**.

[4] SUR LA CRÉATION D'UN SECOND POSTE AUX SERVICES TECHNIQUES.

Là encore **nous sommes pour**. C'est même à deux embauches que la municipalité devra procéder d'ici la fin de l'année puisque le seul titulaire actuel sur cette fonction va bientôt partir en retraite. Mais faute de délibération écrite nous ne savons pas comment le maire compte procéder pour combler ces 2 postes : appel à des emplois statutaires, contractuels, un mixte des deux, sur quelles fiches de poste, à quelles échéances ? Faute de réponses à ces questions nous avons effectivement fait un choix raisonnable, celui de l'abstention, en attendant d'en savoir plus...

POUR REVITALISER NOTRE COMMUNE, UTILISONS LES OUTILS À NOTRE DISPOSITION

La revitalisation de notre commune est l'un des projets majeurs de l'équipe municipale majoritaire. Nous nous en félicitons.



Bien évidemment ceci doit se réaliser dans un projet global réfléchi et construit.

Nous bénéficions sur notre commune d'un outil de revitalisation sous utilisé, et ceci depuis de nombreuses années, à savoir la zone industrielle de Croas an Herry.

Les maires se succèdent et rien n'évolue.

Afin de générer de l'activité économique, source d'emplois, nous pensons qu'il est temps de procéder à l'évolution de cet outil géographiquement bien placé.

Nous pensons que la fonction de Président de la communauté de communes occupée par le Maire de notre commune est une vraie chance pour que ceci se concrétise.

Ce constat est celui qui a motivé notre vœu N° 04 formulé lors du dernier conseil municipal sollicitant un investissement des élus représentant notre commune au sein de Monts d'Arrée Communauté afin de permettre la construction d'à minima 2 implantations sur la partie déjà bitumée.

Ceci permettrait l'accueil d'activités relevant du secteur secondaire voire tertiaire.

Pour compléter le vœu formulé lors du conseil municipal du 31 mai 2022 nous avons adressé un courrier à tous les maires du territoire afin qu'ils se saisissent également de notre vœu.

Au-delà de cette réflexion nous nous interrogeons sur l'opportunité d'accueillir sur cette zone les services communautaires (Déchetterie-services techniques) présents ce jour sur le ressort de la commune de Poullaouen et donc de Poher communauté depuis que cette commune ait absorbé celle de Locmaria Berrien ?

LE TÉLÉGRAMME, LE NOUVEAU KELACHOU ?

Ces temps-ci, pas un jour ou presque où notre quotidien régional ne vienne nous conter les exploits de notre 1er édile : le 10 juillet le maire s'insurge contre les dépôts sauvages d'ordures et porte plainte, le 14 juillet il balaie les routes pour laisser passer les cyclistes, le 16 juillet il combat la canicule et vole aux secours des personnes âgées et, comme il lui reste encore un peu de temps, il coupe une branche qui aurait pu tomber sur un de ses administrés (comme quoi un arbre c'est dangereux et qu'il vaut mieux s'en débarrasser avant...). Et enfin, dans la nuit du 18 au 19, au mépris des flammes, il se précipite dans une ferme isolée pour mettre en sécurité une famille entière. Chapeau bas monsieur le maire ! Et bravo à la valeureuse journaliste qui, ne comptant pas ses heures, s'époumone à suivre à la trace notre glorieux élu pour nous narrer dans le détail chacune de ses prouesses. Bien dirigés et bien informés, feillantines et feillantins peuvent désormais dormir sur leurs deux oreilles...

« LE CHAT DANS TOUS SES ÉTATS »

Une fois de plus, les Feuill'artines auront travaillé dur cette année pour que cet été fleurissent dans le bourg et sur les talus de nos chemins creux des créations toutes en humour et délicatesse.

Après les corbeaux, les poules, les loups, renards et belettes, voici donc le chat dans tous ses états et son alter égo la souris. Une animation dont beaucoup d'habitants se sont emparés, chacun apportant sa contribution en exposant ses propres créations dans son jardin ou sur sa maison.

Un bel exemple d'élan créatif partagé et de convivialité. Cet été encore notre village s'anima des rires et des cris des enfants qui, papier et crayon à la main, rivaliseront de rapidité et d'adresse dans un jeu de piste mémorable. A toutes et tous, merci pour ça !

PARKING SUR LA PLACE DES MARRONNIERS, UNE « FAKE NEWS », VRAIMENT ?

Ainsi, il ne serait jamais entré dans les intentions de Mr le Maire de couper les marronniers du côté sud de la place du même nom... Réjouissons-nous de cette information, tout en croisant les doigts pour que le maire ne joue pas sur la dénomination des espèces d'arbres... Car là où est prévu l'emplacement des parkings, il y a surtout des tilleuls et un chêne planté lors du bicentenaire de la Révolution Française.

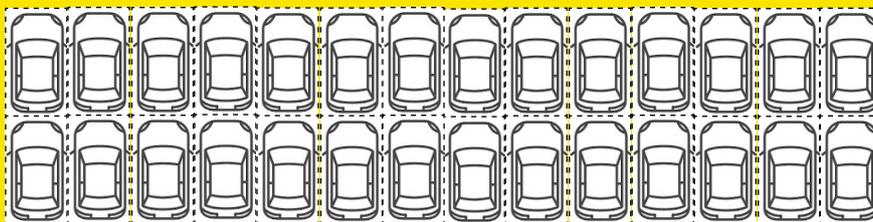
Suite à la diffusion du KELOU n° 2, notre article relayé par la population, les réseaux sociaux et l'association « Vivre dans les Monts d'Arrée », a suscité une levée de bouclier telle que le maire n'avait plus d'autre choix que de revenir sur ses intentions premières. En effet, comment comprendre le



plan affiché en mairie, réalisé par le SIECE (Syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communication Electronique) en sa qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, où il apparaît que le projet prévoit 28 places de stationnement, ce qui ne peut se réaliser sans l'abattage d'arbres.

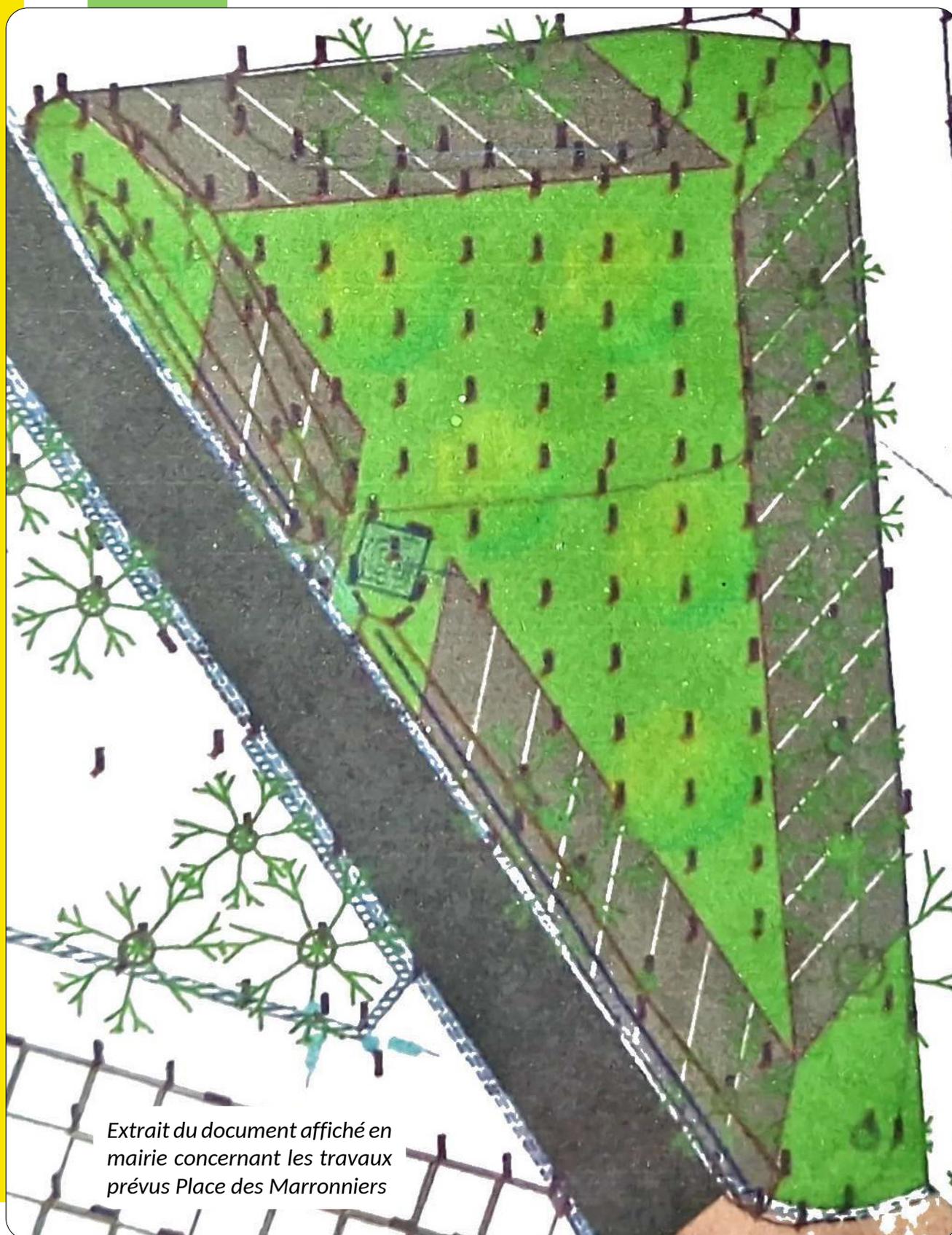
Quant à nous, élus du groupe « Agir ensemble », nous sommes satisfaits que la communication via le KELOU ait contribué à mettre à mal un projet qui aurait défiguré la place de notre village. Nous sommes désireux d'œuvrer dans l'intérêt de la commune pour toutes et tous. Notre communication est basée sur des informations vérifiées. De ce fait, nous sommes respectueux du mandat qui nous a été confié. Notre engagement, c'est la transparence. Et aujourd'hui, nous nous réjouissons que ce projet puisse être abandonné.

Pour valider ce changement de projet, nous sollicitons la mise à l'ordre du jour de ce point lors du prochain conseil municipal ainsi qu'une réunion publique présentant à la population chacune des phases du projet.



**NOTRE JEU
DE L'ETE**

Découpe les 28 voitures et place-les sur le nouveau parking
de la place des Marronniers sans devoir couper les arbres.



*Extrait du document affiché en
mairie concernant les travaux
prévus Place des Marronniers*

COMMISSIONS : LE CADDIE DU MAIRE NE SE REMPLIT PAS VITE...

Depuis l'élection des 5 représentants de notre liste en février dernier, les conseils municipaux ont gagné en intensité. Ils durent aussi plus longtemps...

La raison en est simple : en amont, les commissions communales censées « étudier les questions soumises au conseil », comme le précise la loi, ne se réunissent pas.

Notre volonté de débattre de toutes les

affaires de la commune nous conduit donc à étoffer les questions diverses discutées en fin de conseil en abordant des sujets qui, en bonne intelligence, auraient dû être travaillés en commission, dans chacune desquelles pour rappel, notre équipe est représentée (voir notre Keloù n° 2).

Voici un tableau de ces commissions, les sujets discutés par celles qui ont pu travailler et les sujets dont nous avons contraint le conseil à discuter par le biais de nos questions diverses...

Commissions	Nbre de réunions depuis le 21 mars	Sujets abordés (en vert) ou qui auraient pu l'être (en rouge)
Finances	1	<ul style="list-style-type: none"> - Les comptes 2021 et le budget 2022 de la commune - PACTE 2030 et subvention aux projets d'intérêt communautaires - Bilan de la vente de bois sur pied aux administrés
Appel d'offres	1	<ul style="list-style-type: none"> - La construction de la MAM
Transport scolaire	1	<ul style="list-style-type: none"> - Les comptes 2021 et le budget 2022* - Prise de la compétence mobilité par la communauté de communes
		Nos questions diverses évoquées en conseil et qui auraient pu être débattues en commissions
Personnel communal	0	<ul style="list-style-type: none"> - Départ en retraite d'un agent aux services techniques - Création d'un 2^{ème} poste d'agent aux services techniques - Modification du tableau des employés communaux - Mise à disposition du personnel communal lors de la coupe de bois sur pied
Ecole-RPI-Enfance et jeunesse	0	<ul style="list-style-type: none"> - Aire de jeux - Suppression d'un poste au sein du RPI - Fonctionnement futur de la MAM
Voirie-bâtiment-eau et assainissement-éclairage EDF	0	<ul style="list-style-type: none"> - Utilité de la balayeuse - Demandes de travaux émises par les administrés - Projet d'aménagement du bourg - Entretien du cimetière
Aménagement-urbanisme-agriculture	0	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de l'ancienne boulangerie - Offre de transport à la demande

		<ul style="list-style-type: none"> - Panneau de signalisation des entreprises de la zone artisanale de Croas an Herry et développement de celle-ci - Prémption sur divers bâtiments autour de la place des Marronniers - Logement communal vacant - Nuisance sonore dans le bourg - Destruction de talus sur le territoire de la commune
Communication	0	<ul style="list-style-type: none"> - Site internet de la commune - Rédaction et délai de publication du Kélachou - Implantation de panneaux d'affichage d'intérêt communal dans les villages
Loisirs-culture-associations-bibliothèque	0	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de fresque sur le mur de l'école - Accès gratuit des associations à la salle polyvalente
Action sociale (CCAS)	0	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan sur la fréquentation de l'épicerie solidaire de Pleyben par les ayants droits

* Ce point ne relevait pas de la compétence d'une commission mais aurait dû être discuté par le conseil municipal puisqu'il s'agit ici du volet « finance » du transport scolaire, pas de son aspect « fonctionnement ».

Comme le prévoit la loi, les questions diverses ne peuvent donner lieu à délibération et ne peuvent donc se traduire par des réalisations concrètes.

C'est au maire, président de l'ensemble des commissions municipales qu'il revient de les convoquer. Lui semble considérer que rien ne l'y oblige. Les dérives autoritaires à attendre en sont évidentes. Le maire peut ainsi faire le tri entre les sujets qu'il préfère garder pour lui et ses adjoints : l'aménagement du bourg, de la MAM, l'exercice du droit de préemption sur les maisons de la place des Marronniers, l'abattage arbitraire des arbres relevant du domaine communal, le recrutement et la gestion du personnel municipal, l'engagement des finances publics sur des travaux de voirie ou autour de l'achat de matériel technique.

Le conseil n'intervient au final que sur les points régaliens, c'est-à-dire les comptes,

le budget, les travaux de la commission d'appel d'offres et, en dernier ressort, pour légitimer par son vote des décisions présentées « clés en main ».

Cependant, le maire a aussi des devoirs, notamment celui « de mettre en œuvre les décisions du conseil », conseil qui a acté à l'unanimité la création des commissions lors de sa séance du 21 mars. En ne les réunissant pas bien qu'il y ait matière à le faire, le maire déroge à la loi. Notre groupe « Agir ensemble... » se réserve le droit de donner une suite juridique à ces entraves répétées au fonctionnement de notre conseil municipal et à l'expression d'une démocratie de proximité.

A l'avenir, nous accentuerons également notre vigilance sur tout acte ou décision prises qui nous sembleront relever d'une méconnaissance de la loi ou d'un refus de s'y soumettre.